

territoire de sept milles de front sur neuf milles de profondeur. Depuis cette époque, la paroisse a subi des modifications qui en ont beaucoup retréci les limites, et plusieurs paroisses voisines ont été formées en partie par des démembrements de l'ancienne paroisse de Saint-Eustache.

Ainsi, par une ordonnance du 7 mai 1834, les côtes appelées Petit Saint-Charles, et Petit Lac, et la terre de Charles Gourgon dans la Côte Cachée, furent détachées de Saint-Eustache pour être annexées à Sainte-Thérèse de Blainville. Par un décret du 18 août 1840, les côtes du Petit-Chicot, des Angés, nord et sud, de Saint-Henry, de Saint-Augustin, de Saint-Louis des Bouchards, une partie de la côte Saint-Louis des Corbeilles et une partie du Petit-Brulé furent détachées pour former une nouvelle paroisse, la paroisse de Saint-Augustin. (1) Enfin, par un troisième décret, en date du 4 octobre 1853, la paroisse de Saint-Joseph ayant été érigée, on détacha de Saint-Eustache, pour contribuer à la formation de cette nouvelle paroisse, la côte Saint-Joseph et une partie de la côte Saint-Nicholas.

En sorte qu'aujourd'hui la paroisse Saint-Eustache n'a pas plus de six milles de longueur sur à peu près autant de largeur.

La paroisse de Saint-Eustache est assez ancienne. Les registres des mariages, baptêmes et sépultures ont été ouverts le vingt-trois novembre 1768. Le premier acte qui s'y trouve est l'acte de sépulture de Elizabeth Sonnier, fille de Nicolas Sonnier dit Lajeunesse et de Marie Loiselle. Cet acte est daté le 24 novembre 1768.

(1) *Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships, etc.*, p. 114.